

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31^{me} année

Mai 1939

Nº 5

Création d'emplois et défense nationale.

La votation fédérale du 4 juin 1939.

Par *Max Weber*.

Le projet constitutionnel relatif au renforcement de la défense nationale et à la lutte contre le chômage sur lequel le peuple suisse se prononcera le 4 juin comporte deux problèmes qui, ces dernières années, ont occupé la classe ouvrière et le pays tout entier. C'est pourquoi nous allons tout d'abord rappeler brièvement quelques faits qui furent déterminants dans le développement et la gestation de ce projet: la lutte contre la crise par les travaux publics et la défense nationale militaire.

I.

Notre lutte pour la création d'occasions de travail.

La crise qui éclata en 1929 a frappé notre pays tout d'abord en réduisant le volume de nos exportations puis, un peu plus tard, en paralysant notre économie intérieure. C'est en 1933 que la crise économique mondiale atteignit son point culminant. A partir de ce moment, l'on assista à une lente reprise et, dès 1936, le redressement fut très sensible dans de nombreux pays; toutefois, la reprise ne dura que jusqu'en été 1937.

De 1933 jusqu'en automne 1936, l'économie suisse ne ressentit aucunement la reprise internationale. Cette inertie est imputable, à notre avis, surtout à la politique illogique que nos autorités ont suivie en matière monétaire et économique (maintien de la parité-or du franc, pression sur les prix et sur les salaires). Ce n'est qu'après la dévaluation que la Suisse participa au redressement de la conjoncture internationale. Mais elle n'en profita qu'un an et demi, une nouvelle dépression mondiale s'étant produite. En outre, les dirigeants de notre politique économique persistèrent à faire pression sur les prix et sur les salaires ce qui empêcha une reprise suffisante de l'économie intérieure. Pour ces diverses raisons, il fut impossible, pendant la brève période de reprise, de ramener le niveau du chômage à celui de 1929.